

Gérald –A. Beaudoin
1929-2008



L'honorable Gérald-A. Beaudoin, juriste en droit constitutionnel de renommée internationale, sénateur et auteur de plusieurs ouvrages, est né le 15 avril 1929 à Montréal et décédé le 10 septembre 2008 à Gatineau. Il avait 79 ans.

Gérald-A. Beaudoin a étudié en droit à l'Université de Montréal, à l'Université de Toronto et à l'Université d'Ottawa. En 1956, il est entré au ministère de la Justice, à Ottawa, à titre de conseiller juridique, pour devenir neuf ans plus tard, conseiller parlementaire adjoint à la Chambre des communes. Par la suite, M^e Beaudoin a poursuivi sa carrière de constitutionnaliste à l'Université d'Ottawa, en tant que professeur à la Section de droit civil de la Faculté de droit – il fut d'ailleurs l'un des premiers francophones à faire carrière comme professeur de droit à l'Université.

En 1969, il a été nommé doyen de cette même Section, poste qu'il a occupé avec un grand dévouement pendant 10 ans. À cette époque (1977-1979), il siégeait à la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, où il a proposé notamment une clarification du partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement central.

Il est par la suite devenu directeur du Centre des droits de la personne de l'Université. Même après son départ à la retraite, M. Beaudoin est demeuré un éternel allié de la Section de droit civil, créant la Fondation Gérald-A. Beaudoin, visant à soutenir la Section de droit civil dans le domaine du droit constitutionnel canadien et des droits de la personne. En 2006, la Section de droit civil lui a remis l'Ordre du mérite, la plus haute distinction remise à un diplômé ou à un ami de la Section.

Passionné de la Constitution canadienne qu'il connaît sur le bout de ses doigts, fédéraliste convaincu et partisan du bilinguisme, il est nommé sénateur en 1988 par Brian Mulroney. Au Sénat, il a coprésidé le Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat sur la formule d'amendement (rapport Beaudoin-Edwards) et le Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat sur le renouvellement constitutionnel (rapport Beaudoin-Dobbie). Il a également présidé le Comité sénatorial permanent sur les Affaires juridiques et constitutionnelles. Il y a siégé jusqu'à 75 ans, l'âge de la retraite obligatoire, sans jamais se montrer partisan, malgré son étiquette conservatrice. À son décès, Brian Mulroney a d'ailleurs déclaré que « le Canada avait perdu un grand homme d'État ».

Ayant une connaissance unique du droit constitutionnel, Gérald-A. Beaudoin a publié de nombreux articles et ouvrages sur le sujet. Parmi ceux-ci, soulignons : *Essais sur la Constitution* (1979), *Le partage des pouvoirs* (1980), *La Constitution du Canada* (1990), *Le fédéralisme au Canada* (2000) et *Les droits et libertés au Canada* (2000). Qui plus est, M^e Beaudoin a participé à la rédaction du premier ouvrage publié dans les deux langues officielles sur la Charte canadienne des droits et libertés. Il aimait profondément cette Charte et a toujours appuyé les initiatives ayant pour but d'améliorer le sort des groupes minoritaires. Grand pédagogue, homme posé et pragmatique, sa capacité de vulgariser le droit constitutionnel a aussi fait de lui un conférencier extrêmement sollicité au Canada et à l'étranger.

Au cours de sa carrière, il a reçu de nombreuses distinctions : il a été nommé conseiller de la Reine en 1969, membre de la Société royale du Canada en 1977, Officier de l'Ordre du Canada en 1980, Chevalier de l'Ordre de la Pléiade en 1999, commandeur de l'Ordre de la Couronne du Royaume de Belgique en 2001, Officier de la Légion d'honneur en 2004 et Officier de l'Ordre

national du Québec en 2008. De plus, l'Université catholique de Louvain (Belgique) lui a décerné un doctorat honorifique en droit, en 1989, et l'Association du Barreau canadien, le prix Ramon-John-Hnatyshyn en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au droit, en 1997. Il a été membre de plusieurs académies et associations au Canada et dans le monde.

Il a laissé dans le deuil son épouse, Renée Desmarais, et leurs quatre filles.

*Crédits à l'Université d'Ottawa
Sébastien Grammond
Doyen et professeur titulaire
Faculté de droit*